

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des adjoints d'animation territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
d'adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme DE SOUZA Marielle	1

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le 19 septembre 2025

Le Président,  
Luc RITZ

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des animateurs territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
D'animateur territorial principal de 1ère classe

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme VIALLE Marianne	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le 19 septembre 2025

Le Président,  
Luc RITZ

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des aides-soignants territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
D'aide-soignant territorial de classe supérieure

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. GENEVOIS Laurent	1
Mme SUSKA Valérie	2

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le Président,  
Luc RITZ

Le 19 septembre 2025

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des adjoints administratifs territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme RASPA Valérie	1

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le 19 septembre 2025

Le Président,  
Luc RITZ

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. POINSIGNON Denis	1
Mme ANTCZAK Marie-Claude	2

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUÉ,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le Président,  
Luc RITZ

Le 19 septembre 2025

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme L'HOTE Catherine	1
M. BOUAFFAD Ahmed	2

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le Président,  
Luc RITZ

Le 19 septembre 2025

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des agents de maîtrise territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
D'agent de maîtrise principal territorial

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. MINELLA Denis	1

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le 19 septembre 2025

Le Président,  
Luc RITZ

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2025**  
**CADRE D'EMPLOIS des ingénieurs territoriaux**  
pour l'accès au GRADE  
D'ingénieur territorial principal

Le Président de CTE COM. Orne Lorraine Confluences  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,  
Vu l'arrêté RH-2023-284 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur territorial principal est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. CAREMIAUX Matthieu	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à AUBOUE,  
Le 18/09/2025

Signé électroniquement par  
LE PRESIDENT  
Luc RITZ



Le 19 septembre 2025

Le Président,  
Luc RITZ